



Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 236.

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI, 22 JUILLET, 1826.

Vol. I.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'un AN par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant six mois d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de \$40 à 80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Morel, ou au grand.

A la paroisse St.-Jean-Baptiste, chez le juge Therence de Diane.

A Donaldson, chez F. Boze, instituteur. Aux Attakapas, à Mr. Dumartrat, et au juge Dryan.

### Amérique.

POUR NORFOLK ET RICHMOND, Le beau brick WILLIAM & HENRY, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Leslie, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BOWERS, OSBORN & BOWERS.

POUR BOSTON, Le beau brick MOBILE, capitaine Lear, ayant presque toute sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. W. ZACPARIE & Co.

POUR BOSTON, Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre MEXICO, capt. Patterson, ayant les deux tiers de sa charge engagée, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à COOK, KAYNE & WATTS.

POUR LIVERPOOL, Le superbe navire GEORGE CLINTON, capitaine Lawson, partira sous peu de jours. Pour passage seulement, s'adresser à bord au capitaine, ou à E. G. L. DE PEYSTER.

POUR LIVERPOOL, La barque UNITY, à besoin d'envoyer des marchandises pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, ou à JOHN A. MERLE & Co.

À VRETER, Le beau brick SPLENDID, capitaine B. Clark, sera prêt à recevoir sa charge de marchandises. Pour les conditions, s'adresser à JOHN CLARK.

POUR BOSTON, Le superbe brick DIDD, ayant partie de sa charge engagée, sera bientôt expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à JOHN CLARK, rue Bienville.

POUR NEW-YORK, La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire BENTUCKY, cap Rathbone.

Le navire TALMA, capt Marshall.

Le navire ILLINOIS, capt Waterman.

Le navire TENNESSEE, capt Fowler.

Le navire LOUISIANA, capt Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires. L'époque de leur départ de New-York, est fixé au 1er et 15 de chaque mois. 25 oct Foster & Hutton.

SANGSUES à 50 cents. À VENDRE chez FORESTIER & Co. au coin des rues Royale et St.-Pierre.

Les articles suivants sont offerts à des prix modérés, savoir : Élixir anti-glaireux du Dr. Guille 5 livres sulfate de quinine Bandages herniaires, sondes Bougies et canules en gomme élastique Pilonniers à l'usage des pharmaciens Boîtes en cartons assorties Blanc des sultans pour adoucir la peau Rouge pour la toilette Pastilles de séral pour parfumer les appartements Baume de copahu inodore Moxa Japonais &c. &c. 18 avril

Chapeaux Blancs, de castor. NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire Talma, un assortiment de CHAPEAUX BLANCS, de première qualité et de la dernière mode de New-York. 25 avril

Pour Rio Branco, de Deus, et la Colonie d'Austin. La goëlette Little Zed, capt. Berven, ayant une partie de son chargement engagé, partira positivement le 8 de ce mois. Pour le reste de son chargement, ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à ANDREW GIBSON.

POUR LA HAVANE, Le beau brick, bien connu, WILLIAM, paquebot régulier, capt. Burdosa, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. S'adresser à LEVI H. GALE.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE, Plaquemine et les lieux intermédiaires. Le beau Bateau à Vapeur COURTLAND, d'une marche supérieure, capitaine D. Edgerton, fera régulièrement les voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis à midi. Il est de très beaux emménagements pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES ARMOR.

POUR BAYOU SARAH, PONTE-COUPÉE, Et tous les lieux intermédiaires. Le bateau à vapeur RED-RIVER, venant d'être réparé, recommencera ses voyages régulièrement de la Nouvelle-Orléans pour les lieux ci-dessus, et partira tous les Mardis à 10 heures du matin et du Bayou Sarah tous les Vendredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à L. MILLAUDON.

POUR NATCHEZ, Et tous les lieux intermédiaires. Le bateau à vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine Stephen Vail, partira dorénavant tous les 10 et 20 de chaque mois ; et des Natchez tous les 5, 15 et 25, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

POUR LE BAYOU SARAH, Lauss-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemine, et les autres intermédiaires. Le bateau à vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jendis, à six heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à six heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à Joseph T. Bauduc.

POUR BOSTON, Le superbe brick DIDD, ayant partie de sa charge engagée, sera bientôt expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à JOHN CLARK, rue Bienville.

POUR NEW-YORK, La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire BENTUCKY, cap Rathbone.

Le navire TALMA, capt Marshall.

Le navire ILLINOIS, capt Waterman.

Le navire TENNESSEE, capt Fowler.

Le navire LOUISIANA, capt Price.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires. L'époque de leur départ de New-York, est fixé au 1er et 15 de chaque mois. 25 oct Foster & Hutton.

SANGSUES à 50 cents. À VENDRE chez FORESTIER & Co. au coin des rues Royale et St.-Pierre.

Les articles suivants sont offerts à des prix modérés, savoir : Élixir anti-glaireux du Dr. Guille 5 livres sulfate de quinine Bandages herniaires, sondes Bougies et canules en gomme élastique Pilonniers à l'usage des pharmaciens Boîtes en cartons assorties Blanc des sultans pour adoucir la peau Rouge pour la toilette Pastilles de séral pour parfumer les appartements Baume de copahu inodore Moxa Japonais &c. &c. 18 avril

Chapeaux Blancs, de castor. NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire Talma, un assortiment de CHAPEAUX BLANCS, de première qualité et de la dernière mode de New-York. 25 avril

Le Sieur VALENTIN & Co. Coiffeur de Paris, a l'honneur d'informer le public de cette ville et particulièrement les Dames qu'il vient de succéder à M. Gauthier, dans l'établissement fondé par ce dernier rue de Chartres No. 182. Il continuera comme par le passé à confectionner toute espèce de poudres suivant le goût, et il ose espérer que ceux qui voudront bien honorer de leur confiance n'auront qu'à s'en féliciter. On trouve chez lui un assortiment complet de parfumerie fine et fleurs &c. &c. 5 juil.

J. MAIGNAN & FAURIE, Faubourg Marigny, sur la Levée.

On l'honneur de prévenir Messrs. les habitants de tous les propriétaires de bateaux à vapeur, moulins et machines à vapeur ou autres quelconques, qu'à dater du 1er Juin courant, ils exécutent tous les ouvrages de fonte de fer, aux prix les plus raisonnables et avec la plus grande exactitude. Ils se transporteront partout où on aura besoin d'eux, également pour tout ce qui concerne leur état de Fondeurs de métaux, Forgerons, Tourneurs et faiseurs de modèles. Ils osent espérer que leur exactitude connue et leur grande expérience dans ces sortes d'ouvrages leur continueront la confiance qu'ils s'efforceront toujours de mériter. Ils ont toujours chez eux un dépôt de charbon de bois et de terre à vendre. 12 Juin—3.

E. DEBERGUE, Successeur de J. Gabarcho, Le soussigné prévient ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par le navire Azilia de New-York un très bel assortiment de CHAPEAUX : qu'il offre à vendre en gros et en détail au plus juste prix. 13 juin E. DEBERGUE, Place d'Armes, côté de la rue St.-Pierre.

Le soussigné vient de recevoir par le Grôle et le Delta, partitions de Musé, vestes en soie, habits de différentes couleurs, et 25 barils de verdegis, de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Bouane, par Dec 18. Wm. FROST, Jr.

SOIXANTE caisses Vin de Champa gne lere, qualité en débarquement du navire Crescent venant du Havre—à vendre par J. LEBLANC, Rue Royale 16 Mai.

Propriété à vendre à l'amiable. Le Jardin d'Agrement et ses dépendances, au faubourg de La Course, donnant sur les trois rues, du Tchoupitoulas, des Orangers et des Religieuses, occupé par Simon Laignel. Si cette propriété n'est pas vendue d'ici au 1er Septembre prochain, sa location sera mise publiquement à l'enchère, ce jour-là, pour le terme d'un ou de deux ans, à dater du 1er Octobre suivant. Le jardin est en plein rapport, et sera constamment ouvert pour tous ceux qui voudraient connaître l'intérieur. Pour les conditions, s'adresser à M. Ant. Abat, à la Nlle.-Orléans. 7 juil.

AVIS aux Caboteurs, Pacotilleurs et Colporteurs, trafiquant dans l'étendue de cet Etat. Le soussigné, Adjudicataire de la ferme des Licences à accorder aux Caboteurs, Pacotilleurs, et autres personnes, trafiquant, vendant, ou échangeant des marchandises sur les grandes routes et les cours d'eau dans cet Etat, prévient ceux qui oseraient contester, que son bureau est ouvert tous les jours rue de la Levée, entre les rues Bienville et de la Douane, au magasin de Jackson, No. 21, où l'on délivrera les diverses licences pour douze mois, au taux qui est fixé par l'acte de la Législature, approuvé le 18 Février, 1825, conformément à l'acte intitulé "acte relatif au revenu de l'Etat et au paiement des dépenses caustielles de l'année 1826 et pour d'autres objets," approuvé le 25 Avril 1826. Le Fermier prévient ceux qui trafiquent ou vendent eux-mêmes, ou par leurs esclaves ou salariés, hors des limites de cette cité, qu'il sévira contre ceux qui ne seront pas munis de licence. Il annonce également que M. P. D. Henry est son agent, et qu'il est autorisé en conséquence à délivrer des licences signés par moi. Il a placé dans chaque paroisse un agent de surveillance, l'amende est de \$50 à 100. Ceux dont le terme des licences se trouve expiré, sont requis de venir les renouveler, sous les peines énoncées ci-dessus. 6 mai. LOUIS ALLEY, fermier.

AVIS.—MM. Moreau Lisset et Pierre Souffé avocats près des tribunaux de cet Etat, ont fait une société pour l'exercice de leur profession. Leur étude est rue St. Louis, au premier étage de la maison occupée par l'ancien de Mr. Boyd, vis-à-vis le bureau des hypothèques. 20 mai—5f.

WANTED, A PERSON well recommended, as an Apprentice in a Druggist and Apothecary Apply at this office.—April 23

E. DEBERGUE, PREVIENT ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN de CHAPEAUX, de toutes les qualités, qu'il vient de recevoir du Nord et des belles Manufactures de New-York. Ayant été à même de connaître les meilleures fabriques des États-Unis, il ose espérer que ses anciennes pratiques, en s'adressant à lui auront lieu d'être satisfaites. Il vendra en gros et en détail, à son bon marché que n'importe quel magasin en ville. Son magasin est rue St.-Pierre, entre Chartres et Levée ; au domicile qu'occupait Mr. J. Gabarcho, No. 23. 7 mars.

FABRICA de Sombreros fins de primera calidad, y prueba de agua. En la calle de Sa. Pedro, Plaza de Armas No. 23. 10 abril

Pensionnat pour les jeunes Demoiselles. L'ÉTABLISSEMENT de Mlle. Everhard pour les pensionnaires et les externes, est maintenant fixé à cette maison commode et agréable, rue Bourbon No. 16, deux portes après l'Eglise Episcopale. Les branches suivantes d'une éducation libérale et soignée sont enseignées dans son établissement. Les langues Française, Anglaise et Italienne ; L'écriture ; Grammaire ; Arithmétique ; Géographie, avec des cartes et des globes ; Histoire ancienne et moderne ; La Mythologie ; Les belles Lettres ; Le Dessin ; La danse ; la musique vocale et instrumentale. Son établissement étant composé également d'écolières françaises et américaines, les deux langues y sont généralement parlées ; et par ce moyen réunit le précieux avantage de la pratique continuelle, à la connaissance des règles grammaticales. Madame Everhard désire des devoirs que lui impose son état, et désirant les remplir avec autant d'exactitude que possible, est toujours assistée par des personnes d'une capacité reconnue et de la plus grande assiduité à remplir leurs engagements ; elle se croit donc autorisée à promettre aux parents, et autres personnes, que les élèves continueront à recevoir tous les soins qu'il est possible de souhaiter pour acquérir une éducation utile et accomplie. N. B. Comme ci-dessus, Madame Everhard donne des leçons de piano, de guitare et de musique vocale. 1 Avril

Le soussigné vient de recevoir par le Grôle et le Delta, partitions de Musé, vestes en soie, habits de différentes couleurs, et 25 barils de verdegis, de première qualité, à vendre au No. 32, rue de la Bouane, par Dec 18. Wm. FROST, Jr.

SOIXANTE caisses Vin de Champa gne lere, qualité en débarquement du navire Crescent venant du Havre—à vendre par J. LEBLANC, Rue Royale 16 Mai.

Propriété à vendre à l'amiable. Le Jardin d'Agrement et ses dépendances, au faubourg de La Course, donnant sur les trois rues, du Tchoupitoulas, des Orangers et des Religieuses, occupé par Simon Laignel. Si cette propriété n'est pas vendue d'ici au 1er Septembre prochain, sa location sera mise publiquement à l'enchère, ce jour-là, pour le terme d'un ou de deux ans, à dater du 1er Octobre suivant. Le jardin est en plein rapport, et sera constamment ouvert pour tous ceux qui voudraient connaître l'intérieur. Pour les conditions, s'adresser à M. Ant. Abat, à la Nlle.-Orléans. 7 juil.

AVIS aux Caboteurs, Pacotilleurs et Colporteurs, trafiquant dans l'étendue de cet Etat. Le soussigné, Adjudicataire de la ferme des Licences à accorder aux Caboteurs, Pacotilleurs, et autres personnes, trafiquant, vendant, ou échangeant des marchandises sur les grandes routes et les cours d'eau dans cet Etat, prévient ceux qui oseraient contester, que son bureau est ouvert tous les jours rue de la Levée, entre les rues Bienville et de la Douane, au magasin de Jackson, No. 21, où l'on délivrera les diverses licences pour douze mois, au taux qui est fixé par l'acte de la Législature, approuvé le 18 Février, 1825, conformément à l'acte intitulé "acte relatif au revenu de l'Etat et au paiement des dépenses caustielles de l'année 1826 et pour d'autres objets," approuvé le 25 Avril 1826. Le Fermier prévient ceux qui trafiquent ou vendent eux-mêmes, ou par leurs esclaves ou salariés, hors des limites de cette cité, qu'il sévira contre ceux qui ne seront pas munis de licence. Il annonce également que M. P. D. Henry est son agent, et qu'il est autorisé en conséquence à délivrer des licences signés par moi. Il a placé dans chaque paroisse un agent de surveillance, l'amende est de \$50 à 100. Ceux dont le terme des licences se trouve expiré, sont requis de venir les renouveler, sous les peines énoncées ci-dessus. 6 mai. LOUIS ALLEY, fermier.

AVIS.—MM. Moreau Lisset et Pierre Souffé avocats près des tribunaux de cet Etat, ont fait une société pour l'exercice de leur profession. Leur étude est rue St. Louis, au premier étage de la maison occupée par l'ancien de Mr. Boyd, vis-à-vis le bureau des hypothèques. 20 mai—5f.

WANTED, A PERSON well recommended, as an Apprentice in a Druggist and Apothecary Apply at this office.—April 23

College Louisianais. Les développements progressifs reçus par l'établissement, ayant considérablement augmenté le nombre des élèves, et nécessité un changement de domicile, Mr. CUVILLIER a l'honneur d'informer le public qu'il vient de louer un domicile dans le vaste local connu sous le nom de FRASCATI, situé à un quart de mille au-dessous de la Nouvelle-Orléans, sur la rive gauche de la Neve. Les motifs qui ont déterminé ce changement et le choix de la maison désignée ci-dessus, seront aisément appréciés d'après l'exposé suivant : 1°.—La salubrité de l'air considéré par des juges compétents comme placé hors de la sphère d'activité des maladies épidémiques qui, dans certaine saison, exercent d'effrayants ravages à la Nouvelle-Orléans. 2°. La proximité de la ville, qui permet de jouir de tous les avantages que peut offrir une cité populeuse et florissante, sans être exposé à aucun des nombreux inconvénients qu'elle présente. 3°. Le besoin urgent d'édifices disposés de manière à favoriser le maintien de l'ordre intérieur et les différentes classifications qu'exige un système d'éducation qui embrasse la totalité des études classiques. 4°. La nécessité non moins impérieuse d'une vaste enceinte dont la distribution permette d'éloigner autant que possible les chances d'accidents et les inconvénients de tous genres qui résultent nécessairement de la confusion des âges. Tel est le résumé des raisons qui ont déterminé M. Cuvillier à opérer ce changement. Il le propose au jugement du public, et plus particulièrement encore à celui des personnes qui l'honorent en lui confiant l'éducation de leurs enfants. Il s'estimerait heureux si ces motifs obtiennent leur approbation ; et il croirait manquer à la reconnaissance en ne remerciant pas cette occasion de leur offrir ses remerciements. M. Guillot, professeur de mathématiques au Collège Louisianais, étant obligé de s'absenter pour six mois, sera remplacé dans ses fonctions, jusqu'à son retour, par M. Allou d'Hérouville, ingénieur des ponts et chaussées, déjà connu aux plus favorables auspices, et recommandé d'ailleurs par M. le général Hernani à MM. Roffignac, Pilié et d'autres citoyens respectables de cette ville. Considérant combien il est difficile de faire observer à des jeunes gens dont le caractère est déjà formé, les règles indispensables dans une maison d'éducation, M. Cuvillier se voit dans la nécessité d'annoncer au public qu'il lui sera désormais impossible de l'admettre au nombre de ses élèves de ces jeunes gens au-dessous de l'âge de quatorze ans. Les personnes qui désireraient parler aux élèves, sont priées de vouloir bien s'adresser à l'abbé au chef de l'établissement. 26 mars.

DEPOT DU VÉRITABLE REMÈDE DE LE ROY TENU PAR A. MICHOUD. L'ANCIEN DÉPOT de cet inappréciable Remède, est expédié par Mr. COLTEN, ainsi qu'on le prouve par l'exhibition des factures, sur main tenant en face de la Halle ; au coin des rues de la Levée et Madison. Prix avec les instructions, purgatif \$175, vomitif \$1, ensemble tous les ouvrages du Dr. Le Roy à \$1 le volume. Ant. Michoud tient également un DÉPOT d'ARTICLES de Dr. Guillot de Paris. Prix \$175 la bouteille avec le livre. Au magasin dudit Ant. Michoud on trouve toutes sortes d'objets en cliniquière, armes, marbres, verroteries, faïences, cordes à linge, huile, bouchons fins, vin &c. &c. ON Y DÉTAILLE 12 livres de beau Sucre pour \$1, et 6 livres d'excellent Café de la Havane pour une piastre. 6 mars.

DEMANDE—On désire trouver à louer une négresse ; il faudrait qu'elle fut bonne cuisinière. On donnerait la préférence à une qui parlât les deux langues. 10 décembre—f.

GRAISSE & WHISKEY.—159 boîtes en fer blanc de Graisse de Cincinnati, 70 barils bon Whiskey, en débarquement et à vendre par J. P. PAYSON 24 nov.

EN débarquement du navire le Kentucky, venant de New-York. 30 paniers (marque I. C.) de Champagne blanc mousseux. Et d'arrivés intérieurs. 370 sacs Café de la Havane. 30 caisses de 12 bouteilles Champagne mousseux. 100 sacs de 1000 bouchons fins. 40 caisses Huile de Vitriol de deux damejeannes chaque. 100 barils Vinaigre de cidre fort. 500 sacs de Liverpool. 24 barils Plomb de chasse peinté 200 lb. Blanc de Céruse broyé à l'huile. 40 barils Sucre en pain. 40 caisses Tabac à chiquer de Cavendish. Grils pour bateaux à vapeur, Grilles et Roues, Drays et Brouets À vendre par SAMUEL P. MORGAN. 15 janv.

CONFITURES, &c.—4 jarres de confiture en boîtes communes et dorées ; 4 do. roses blanc ; à vendre par A. HODGE, Jr. Dec 18.

SUGAR.—100 lbs. very prime sugar, landing his morning, for sale by FRYERS & MILLAR. March 25

GRANDE EXPOSITION. Enseignement St. Anne et Condé près la Place d'Armes. D'UN CHEVAL DE BOIS. Objet extraordinaire de mécanique. Ce cheval que l'on a vu sortir des flammes du dernier incendie, avec tant de rapidité fait toutes les circonvolutions que l'on peut désirer, et parcourt facilement quinze lieues par jour, une dame et un cavalier peuvent s'y placer commodément. LA FEMME INVISIBLE. Appareil mécanique qui surprendra agréablement le public. M. OIRS ANNAMORPHOSES. Ces miroirs font à tire les personnes qui y sont le moins disposés. COSMORAMA. Ces jolies vues représentant les principales villes et édifices de quatre parties du monde. MARIONNETTES. Une scène de Marionnettes 27 heures et demie et une à dix heures. La proximité des arbres qui entourent la Place d'Armes, procure beaucoup de fraîcheur à la salle, qui est bien aérée, et fait qu'on y respire un air fort agréable. En attendant les Trompe-l'œil ou les Plaisirs de Jooks. Et différents objets curieux, l'exposition du Cosmorama changera régulièrement deux fois par semaine. Les portes sont ouvertes tous les jours, de 7 heures et demie à dix heures du soir, prix d'entrée—4 escalins, enfants moitié prix, à bonnet et feuilles sous cinq piastres. 5 juil.

CHANGEMENT DE DOMICILE. BAINS FUMIGATOIRES. M. RENOU, Docteur en Médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères, et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quartier dans la rue de Condé, presque à l'enciggnure de la rue du Main, dans la maison connue sous la dénomination de Bains Publics.

UN grand assortiment d'excellentes poudres de Queen Ton, 18 do. 10 dites Ouzettes et Duchesse ; reçues par le Bolivar, de Belfast, et à vendre par CURELL, LEASSER & SIBBAND. 19 dec.

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir par le navire Martha, venant du Havre. 5 livres Sulfate de Quinine, 4 once. Acétate de Morphine, 12 doses. Bandages herniaires assortis, 50 Seringes à pompe, 10 douzaines Peaux d'agneaux molles, 12 do. Boules de Mars, 75 do. Flacons à l'éméri de 8 à 4 once. 250 grandes et demi-bouteilles de l'Élixir tonique anti-glaireux, du Dr. Guille. Et par le navire Zélie, de Bordeaux : La Poudre et la Liqueur Vegetale de Bassuet, combinées dans leur emploi approuvées par la commission chargée d'en faire l'examen, et nommée à cet effet par son excellence le ministre de l'Intérieur, pour la conservation des dents ; la fraîcheur et la propreté de la bouche, ainsi qu'un excellent dentifrice à dents de mailleure qualité. M. JAMBU. 24 avril.

ARRIVE' par la Borelano, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné : Fromage de Hollande, dit tête de mort Fromage de Gruyère de la Suisse. Pruneaux de Tours en boîtes de dix livres. Figues de Marseille, Sardines à l'huile de Nantes, &c. &c. 8 mai. F. BERTOULIN.

DEMANDE d'emploi.—Une personne arrivant d'Italie, parlant passablement l'Anglais et le Français, désirerait de placer comme commis. On pourrait au bonnes recommandations. S'adresser bureau de l'Abaille. 6 mai.

COUR DE PAROISSE pour la ville et la paroisse d'Orléans, le 1er Juin 1826.—Présent l'honorable James Piroe—Juge au Tribunal de la Cour de la Louisiane—Il est ordonné et décrété par la Cour que la pétitionnaire Elisabeth Aubé, épouse de Pierre Benoît Lalande, défendeuse dans cette affaire, soit séparée de corps et de biens d'avec son dit mari ; qu'il lui restituera la possession et la propriété exclusive des esclaves, terrain, maison et meubles par elle apportés en mariage, tels qu'ils sont mentionnés dans le contrat de mariage et tel qu'il appert en tant qu'ils sont encore existants, par l'exécution de l'ordre rendu par la Cour à l'instigation du procès précité un inventaire, et défendant toute disposition des dits biens par ledit mari, qui en outre est condamné aux frais.—Nouvelle-Orléans le 16 Juin 1826. J. PITOT, Juge. 23 juin—3f. Thos. S. KENNEDY, Greffier.

EN débarquement du bateau à vapeur Patriot et à vendre par le soussigné. 36 rouleaux corde d'emballage, 16 sacs Fleelle. 11 Juin GOTTSCHALK et REIMERS

EDUCATION.—Une personne qui a rempli plusieurs années les fonctions de maître de langues dans des collèges et des familles, souhaite obtenir de l'emploi. Elle a enseigné avec succès le Latin, le Grec, le Français et l'Anglais ; ainsi que les branches inférieures de l'Éducation. S'adresser à l'Impression de cette feuille. 4 juin—3